Délibération n°2026-09

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260328-CM_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du samedi 28 mars 2026

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mars à 11h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard FONTAINE, doyen d'âge, puis de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Aurore Legrain, Bernard Fontaine, Mathilde Joulain, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Philippe Dinard, Aurélie Tual, Océane Lanoe, Luc Charpentier, Eric Levenez, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo, Emilie Housseau

Absents : Bruno FOLLIET (pouvoir à Océane LANOE)

Secrétaire de séance : Océane LANOE

Délibération n°2026-09 : Election du Maire

Bernard Fontaine, doyen d'âge des conseillers municipaux nouvellement élus a pris la présidence de l'assemblée (Art L. 2122-8 du CGCT). Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Bertrand BONENFANT	15
Eric LEVENEZ	4

Monsieur Bertrand BONENFANT a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 28 mars 2026
Le Maire, Bertrand BONENFANT

MAIRIE DE CHASNE SUR ILLET 35250